

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

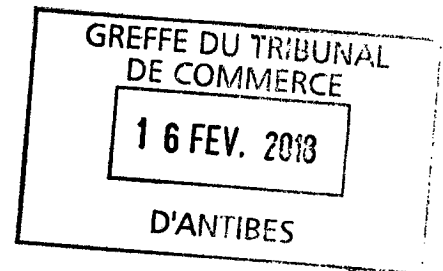
**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00090
Numéro SIREN : 799 878 749
Nom ou dénomination : A.GEANT-BAT

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2018 sous le numéro de dépôt 2131

*copie certifiée
par le
Président
15/12/2016*



A.GEANT-BAT

Liasse fiscale 2014-2015

Exercice comptable du 01/02/2014 au 31/12/2015

Version de travail éditée le 15/12/2016

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/02/2014	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A.GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
15 AVENUE DES MIMOSAS LE LATITUDE 43 06800 CAGNES SUR MER	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	7 411	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Société d'investissement immobilier côtée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA ☐Viseur conventionné : ☐

BIETRY

MONSIEUR

1 AVENUE DES ESTERETS

83440

MONTAUXOUX

Identité du déclarant:

Date: 14/12/2016 Lieu: CAGNES SUR MER

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : AYAT ABDALLAH

Qualité du déclarant : PRESIDENT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	1	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)			

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
AYAT ABDALLAH PRESIDENT-ASSOCIE 15 AVENUE DES MIMOSAS 06800 CAGNES SUR MER	100	2015						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les OADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise A. GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016				Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois 23				Durée de l'exercice précédent 			
				Exercice N clos le 31/12/2015			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030	18 500	6 783	11 717
	Immobilisations financières* (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048	18 500	6 783	11 717
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres* (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	4 431		4 431
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098	4 431		4 431
	Total général (I + II)		110	112	22 931	6 783	16 148
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		7 411	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		8 511	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	6 425	7 637	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		7 637		
Total général (I + II + III)			180		16 148		
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	18 500
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A. GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

31/12/2015

1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	107 056	
		(dont export et livraisons intracommunautaires)					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	107 056		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	19 590	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	64 972	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250	5 445	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 855	
	Dotations aux amortissements *				254	6 783	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				261	99 645		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 411		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		291	
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	
7 411							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 411	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	343		Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	7 411	354		
		Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	7 411	372		
		Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 502 Section
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A.GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	001		002		003		004		005			
	Autres	010		012		013		014		015			
Immobilisations corporelles	Terrains	020		022		023		024		025			
	Constructions	030		032		033		034		035			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040		042	18 500	043		044		045	18 500		
	Installations générales, agencements divers	050		052		053		054		055			
	Matériel de transport	060		062		063		064		065			
	Autres immobilisations corporelles	070		072		073		074		075			
Immobilisations financières		080		082		083		084		085			
TOTAL		090		092	18 500	093		094		095	18 500		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		503		504		505	
	Terrains	510		512		513		514		515	
	Constructions	520		522		523		524		525	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	6 783	533		534		535	6 783
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		543		544		545	
	Matériel de transport	550		552		553		554		555	
Autres immobilisations corporelles	560		562		563		564		565		
TOTAL		570		572	6 783	573		574		575	6 783

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à FIS, 16 % pour les entreprises à FTR)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	5			
					Court terme *	Long terme		
						19 % 6	15 % ou 16 % 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589
Plus-values taxables à 19 % **		579		Régularisations	590	583	591	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 312, 3 ^{ème} alinéa A du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : A GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	
	Autres provisions réglementées	610		612	
Provisions pour risques et charges		620		622	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	
	Sur stocks et en cours	640		642	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	
TOTAL		680		682	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
		Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL		770		775	
			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
			780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800 ☐
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	6 408
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 978
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : A.GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/02/2014		et clos le : 31/12/2015	
		Durée en nombre de mois 23	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		106 943
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		106 943
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		64 966
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		64 966
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		41 977
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.GEANT-BAT - SIRET : 79987874900016

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom complet AYAT ABDALLAHNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 20/01/1961 N° Département 99 Commune MAHIDIA Pays TNAdresse : 15 AVENUE DES MIMOSASLE LATITUDE 4306800 CAGNES/MERTitre (2) Nom complet Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.